Lausanne
direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers
service des écoles
primaires et secondaires
Conseil d'établissements lausannois
case postale 5032 - 1002 Lausanne

PV adopté lors de la séance du 9 février 2017

Notes de la séance de la Commission d'établissement de l'Elysée

Jeudi 13 octobre 2016

Collège de l'Elysée - Atrium

Parents : Mmes Florence **Auras** (Présidente), Sylvie **Pellaton Leresche,** Lucy **Trochet,** M. Alexandre **Flückiger**

Professionnels : Mmes Marianne **Jaermann**, Michèle **Lizzola**, MM. Pierre **Cambrosio,** Christophe **Pidoux** (Directeur), Hughes **Renaud**, Guillaume **Weber**

Organisations : Mme Magali **Weber,** M. Vincent **Cruchon**

Excusés/absents : Mme Véronique **Biollay Kennedy.**

Ordre du jour

1. Indépendance des membres de la Commission d'Etablissement
2. Concept pédagogique pré-vacances
3. Election des parents pour la Commission d'Etablissement :
   Organisation (planning) & Contenu (proposition de sondage)
4. Consultation des ECR de 8ème année
5. Règlement de l'Etablissement : état des lieux, travail avec la graphiste
6. Soirée-parents : définir une date (thème à définir ultérieurement en fonction du résultat du sondage)
7. Grille-horaire : questions au sujet des journées de 9 périodes et des après-midi sportives AMS
8. Communication école-parents : proposition d'agenda semestriel via newsletter et pdf
9. Echanges des quatre-quarts
10. Divers

En préambule :

Le PV de la séance du 31 mai 2016 est adopté. L'ordre du jour est accepté.

Une minute de silence est respectée en hommage à M. **Olivier Faller,** décédé le 8 juillet. Celui-ci représentait le quart-politiques à la CET de l'Elysée depuis ses débuts.

Mme Marianne **Jaermann** est accueillie au sein de la commission comme nouvelle représentante du quart-enseignants, en remplacement de M. Alexandre Wuillemin, démissionnaire.

1. **Indépendance des membres de la Commission d'Etablissement**
Une divergence oppose la Direction, les représentants des enseignants et ceux des parents quant à la liberté pour ces derniers de prendre position dans les médias sur un sujet scolaire.

Pour le Directeur, un membre d'une CET n'est pas un parent comme les autres. Il doit comprendre qu'il est soumis à un devoir de réserve, en particulier par rapport à la presse. Ceci pour éviter de nuire à l'esprit de collaboration et de confiance qui règne au sein de la CET, pour éviter aussi que la communication soit biaisée lors des débats.

Les représentants des parents sont d'avis qu'ils restent libres de s'exprimer à titre personnel, en tant que parent, s'ils souhaitent défendre leurs convictions personnelles sur des sujets relatifs à l'école sans qu'ils courent le risque d'être jugés déloyaux par rapport à leur rôle au sein de la CET.

Au terme de cette discussion, la CET convient de l'indépendance complète de ses membres dès lors que ceux-ci interviennent à titre purement personnel sur des sujets scolaires.

2. **Concept pédagogique pré-vacances**
Certains parents s'interrogent sur le contenu des occupations organisées par l'école pour les élèves qui n'ont pas d'examen au cours des trois semaines qui précèdent la fin de l'année scolaire. Ils souhaiteraient qu'au cours de cette période des projets pédagogiques puissent aussi leur être proposés et non pas uniquement des activités sportives ou de divertissement. Faut-il créer un groupe de travail pour examiner les possibilités de créer un concept pédagogique pré-vacances ?

Un enseignant rappelle qu'officiellement d'une part, le programme de fin d'année de ces élèves prévoit une seule semaine d'activités hors-cadre et, d'autre part, que l'établissement laisse à ses enseignants la possibilité d'en définir le contenu librement avec ses élèves. Toute discussion sur ce thème doit tenir compte du fait que les enseignants sont très chargés au cours de cette période (fin du programme scolaire, examens, rangements…).

3. **Election des parents pour la Commission d'établissement : organisation (planning) et contenu (proposition de sondage)**

La Présidente présente le projet de sondage à l'intention des parents et l'idée d'en donner les résultats lors de la soirée prévue pour élire leurs représentants à la CET. Le but consiste notamment à motiver les parents à y participer. En l'état, ce sondage vise à connaître leurs points de vue sur la question de la communication école-parents à l'Elysée et sur les thèmes qu'ils souhaiteraient voir traiter lors de futures soirées des parents.

Pour la Direction, il est trop tôt pour interroger les parents sur les moyens susceptibles d'améliorer la communication école-parents, en particulier par l'utilisation des outils numériques proposés dans le sondage (site de l'Elysée, facebook ou autre agenda numérique).

Cette question dépasse pour l'instant les changements qui pourraient être librement envisagés à l'Elysée. Les décisions en la matière appartiennent à la Ville de Lausanne qui gère l'ensemble des sites internet des établissements lausannois. Ils dépendent aussi des intentions du canton. Actuellement, l'Elysée n'a pas même les moyens en heures de travail pour mettre à jour son site internet. Il faudrait en tous les cas une discussion préalable à l'interne avant d'entrer en matière sur ce sujet à la CET et avec les parents.

Il est décidé que le sondage n'abordera pas la question de la communication mais maintiendra celle des thèmes à retenir pour de prochaines soirées des parents. La soirée d'élection des représentants des parents à la CET est fixée au 22 novembre à 19h dans l'Atrium. Une circulaire de convocation sera envoyée le 1er novembre à tous les parents. Elle mentionnera le lien pour accéder et répondre au sondage et vise à susciter des candidatures pour l'élection de leurs représentants à la CET. Deux places sont à repourvoir.

Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

4. **Consultation des ECR** de 8ème année
Des parents souhaiteraient recevoir les épreuves de ces ECR et se demandent pourquoi l'école ne l'autorise pas. Du côté de la Direction, il est précisé qu'il existe à l'Elysée un droit de consultation des ces épreuves pour les parents. Formellement, tous les établissements lausannois sont tenus de communiquer les résultats de ces ECR, mais chacun d'entre eux reste libre d'en définir les conditions. A l'Elysée, une convocation est adressée aux parents. Elle les informe de la possibilité qu'ils ont de venir consulter les épreuves et les horaires des visites prévues à cet effet. Elle précise aussi qu'aucune des évaluations des résultats ne peut être remise en cause.

Il revient à la Direction de mettre sur pied ces consultations qui demandent un lourd travail d'organisation. Il faut notamment trouver deux enseignants disponibles pour chacune d'entre elles. Un commentaire sur l'ambiance de ces rencontres : souvent chargées par le fait de parents qui donnent parfois l'impression de venir contrôler le travail des enseignants, alors que ces consultations n'impliquent en aucune façon un échange pédagogique.

L'Elysée prévoit toutefois d'élargir ce droit de consultation aux élèves en les autorisant à accompagner leurs parents. La question d'harmoniser ces pratiques pour l'ensemble des établissements lausannois est en cours de discussion au niveau de la Ville de Lausanne.

5. **Règlement de l'Etablissement : état des lieux, travail avec la graphiste**
Les propositions faites par Mme Tilbury au « groupe de travail règlement » ne suscitent pas l'enthousiasme. Sa ligne graphique est jugée trop enfantine. L'idée d'une présentation du règlement sous forme d'accordéon est par contre à retenir. Pour décider de poursuivre la collaboration avec elle ou non, la demande doit lui être faite de présenter une autre proposition d'illustration à soumettre à tous les membres de la Commission. Il est décidé que le groupe de travail convienne d'un prochain rendez-vous avec elle.

6. **Soirée-parents**
Au vu du succès de la soirée des parents de mars dernier, certains se demandent si cette formule ne pourrait pas être rééditée chaque année puisque La CET dispose d'un budget de 1000 fr par année qui pourrait être alloué à ce genre d'évènement. D'autres établissements le font à ce rythme, sous des formes diverses dont la CET de l'Elysée pourrait s'inspirer, par exemple, en travaillant en commun avec d'autres CET pour organiser une soirée des parents rassemblant plusieurs établissements, en demandant du renfort de la part d'autres parents. Il serait également possible d'organiser entre parents une soirée annuelle « plus light » que l'édition 2016. L'avantage des ces formules : moins d'investissement pour la Direction et pour les enseignants de moins s'impliquer dans ce genre d'événement.

Quant aux thèmes de prochaines éditions, le sondage en propose plusieurs et laisse la liberté d'en mentionner d'autres. Le thème sensible du harcèlement, déjà évoqué à la CET, revient dans les discussions. S'il est retenu, La CET devra définir clairement les points à aborder avant toute autre démarche. Il est convenu d'attendre les résultats du sondage pour décider du thème et de l'agenda d'une prochaine soirée-parents.

Le Directeur attire en effet l'attention sur le fait que le programme parents-élèves-enseignants de l'édition 2016 a nécessité un lourd investissement de tout l'établissement. Il ne peut donc s'engager à ce que des événements d'une telle ampleur soient reconduits chaque année, même si l'intérêt pour une formule qui réunit tous les partenaires de l'école demeure.

Le temps restant n'a pas permis de traiter les points 7, 8, 9 et 10.

Prochaine séance : jeudi 9 février 2017 à 18h30 dans l'Atrium.

Sylvie Pellaton Leresche

Lausanne, le 23 mars 2017/SEP+S/mtl

Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.